



# Assistance juridique d'un contrat d'assurance et litige sur panneaux photovoltaïques

Par **SLYB**, le **24/11/2019** à **18:52**

Bonjour,

J'ai sollicité mon assurance via le contrat d'assistance juridique pour un litige suite à la pose de panneaux photovoltaïques. L'assurance refuse de prendre en compte ma réclamation en invoquant le fait que seuls les litiges portant sur les travaux intérieurs non soumis à l'obligation d'assurance Dommages Ouvrages sont pris en charge.

Or, les équipements complémentaires, câbles électriques courant continu, boîtiers de protection et coupure, câbles électriques de courant alternatif, posés dans de l'existant, ne sont généralement pas encastrés dans l'ossature et courent en surface. Dans une telle disposition, ces équipements ne sont pas soumis à responsabilité décennale, et ne peuvent pas faire l'objet d'une garantie dommages ouvrages: leur retrait éventuel ne provoque aucun enlèvement de matière au couvert de la construction.

Dans ces conditions, est-il possible de demander à mon assurance de revoir leur position initiale?

Par avance, un grand merci